

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1499

25 juin 2013

SOMMAIRE

13gramm, S.à r.l.	71936	IN Holdings I S.à r.l.	71910
Acta Priv I S.A.	71915	Insurance Participations Company	71906
Acta Priv S.A.	71915	IPConcept (Luxembourg) S.A.	71909
AERIUM Properties 2 S.à r.l.	71937	Merhill Holdings S.à r.l.	71940
AG Real Estate Luxembourg	71937	M&G Real Estate Funds Management S.à r.l.	71906
Alcion S. à r.l.	71938	Morsa Capital S.A.	71906
Antica Trattoria S.A.	71937	NGG Natural Gas Generation AG	71932
Ariep S.à r.l.	71938	Nikko Skill Investments Trust (Lux)	71910
Ariep S.à r.l.	71938	Nikko Skill Investments Trust (Lux)	71909
Ashburton Investments SICAV	71911	PVS Fund	71908
Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Eu- rope) International S.A.	71938	Saphira Development S.A.	71907
B.J.C.D.LUX	71938	Selected Absolute Strategies	71908
Block Conseil S.à r.l.	71939	Separim S.A.	71952
Block Conseil S.à r.l.	71939	Starking S.A.	71952
BRE/Eschborn III Manager S.à r.l.	71939	Stemel Holding S.A.	71952
BRE/Eschborn IV Manager S.à r.l.	71939	Titan Series Luxembourg S.à r.l.	71937
BRE/Eschborn V Manager S.à r.l.	71938	TMA Asia and Oceania Equity Fund A ...	71909
BRE/Essen I Manager S.à r.l.	71939	TMA Umbrella Fund II	71909
BRE/Munich IV Manager S.à r.l.	71939	Top Up TV International	71937
Colcos S.A.	71907	Townsend Investment V S.à r.l.	71938
ECM Real Estate Investments A.G.	71910	Townsend Investment V S.à r.l.	71938
Electrawinds SE	71907	Tri Hawk S.A.	71936
Electrawinds SE	71908	Trucks and Trailer Company S.A.	71937
Electrawinds SE	71909	Unimex International S.à r.l.	71936
Fin.Co Capital S.A.	71935	Viewinvest SA	71936
Fondation Cancer	71908	Webfinance S.A.	71936
Gravity Motorsports S.à r.l.	71912	Xegemamer S.A.	71936
Hassan Allam Holdings S.à r.l.	71920		

Insurance Participations Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.756.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INSURANCE PARTICIPATIONS COMPANY S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 10 juillet 2013 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2012.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013082292/750/17.

Morsa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.890.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on July 15, 2013 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Perusal of the report of the supervisory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2012.
3. Appropriation of results as of December 31, 2012.
4. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Resignation of Mrs. Nathalie VAZQUEZ as director and discharge.
6. Appointment of Mrs. Valérie PECHON, company director, born in Caracas (Venezuela), on November 10, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2015.

The board of directors.

Référence de publication: 2013082293/29/20.

M&G Real Estate Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.545.

The revised management regulations with respect to the common fund M&G UK Property Fund FCP-FIS have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Le règlement de gestion modifié concernant le fonds commun de placement M&G UK Property Fund FCP-FIS a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

M&G Real Estate Funds Management S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013071348/17.

(130087548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Colcos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.548.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 15 juillet 2013 à 15.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2012.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur de catégorie B et président du conseil d'administration démissionnaire, M. Xavier SOULARD, pour l'exercice de ses mandats.
6. Nomination de Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013082291/29/21.

Saphira Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 77.426.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juillet 2013 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073955/10/19.

Electrawinds SE, Société Européenne.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.076.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle tenue le 31 mai 2013 a désigné Ernst & Young comme réviseur d'entreprises pour la période prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013080917/14.

(130099568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Selected Absolute Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 63.046.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de Selected Absolute Strategies, qui se tiendra au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, le 3 juillet 2013 à 15h30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport sur les résultats de la liquidation et indication des causes empêchant la finalisation de la liquidation.
2. Publication du bilan de la Société.
3. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences d'ING Luxembourg, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Liquidateur de Selected Absolute Strategies

Référence de publication: 2013077596/755/19.

Electrawinds SE, Société Européenne.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.076.

Les comptes annuels statutaires de la Société au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013080915/13.

(130099566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Fondation Cancer, Fondation.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 209, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg G 25.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 20 décembre 2012:

Renouvellement du Conseil d'Administration.

Conformément aux statuts, le conseil renouvelle le mandat des administrateurs actuels de la Fondation Cancer pour une nouvelle période de 2 ans.

Référence de publication: 2013058705/11.

(130071786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

PVS Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

(ISIN: LU0321156597- WKN: A0M1B5)

Hiermit werden die Anleger darüber informiert, dass der spezialisierte Investmentfonds "PVS Fund" (ISIN: LU0321156597 und WKN: A0M1B5) mit Wirkung zum 19. Juni 2013 liquidiert wurde.

Der Liquidationserlös wurde mit Liquidationsabschluss ausgezahlt. Alle Anteilinhaber wurden erreicht, es erfolgt keine Zahlung an die Caisse de Consignation. Die Auflösung des Fonds erfolgte zum 19. Juni 2013. Die Liquidation ist somit abgeschlossen. Der Bericht des Wirtschaftsprüfers kann kostenlos bei der Verwaltungsgesellschaft eingesehen werden.

Luxemburg, im Juni 2013

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Référence de publication: 2013082294/755/11.

TMA Asia and Oceania Equity Fund A, Fonds Commun de Placement.

The liquidation of the Fund has been closed on June 19, 2013, by decision of the board of directors of JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (the "Management Company") acting as liquidator to the Fund.

The documents and accounts of the Fund will remain deposited at the offices of Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, for a period of five years.

JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

The Board of Directors

Référence de publication: 2013081543/1232/10.

Nikko Skill Investments Trust (Lux), Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SMBC Nikko Investment Fund Management Company S.A.

Référence de publication: 2013075297/9.

(130092289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

IPConcept (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 82.183.

Le règlement de gestion de Fortezza Finanz coordonné au 15. mai 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013060826/13.

(130074663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

TMA Umbrella Fund II, Fonds Commun de Placement.

The liquidation of the Fund has been closed on May 23, 2013, by decision of the board of directors of JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (the "Management Company") acting as liquidator to the Fund.

The documents and accounts of the Fund will remain deposited at the offices of Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, for a period of five years.

JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

The Board of Directors

Référence de publication: 2013081542/1232/10.

Electrawinds SE, Société Européenne.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.076.

Les comptes annuels statutaires et consolidés de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013080916/13.

(130099567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Nikko Skill Investments Trust (Lux), Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Nikko Skill Investments Trust (Lux) coordonné au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SMBC Nikko Investment Fund Management Company S.A.

Référence de publication: 2013075296/9.

(130092288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.153.

EXTRAIT

Il résulte d'un jugement référencé MSPH 79 INS 6021/2011-B-423 rendu par l'honorable JUDr. Jiri Rada, juge unique, du Tribunal Municipal de Prague en date du 8 février 2013, que la transformation de la réorganisation en faillite au sens de l'article 363, par. 1, lettre b) de la Loi No. 182/2006 de la Collection des Lois sur faillite et façons de sa solution (Loi d'Insolvabilité), telle qu'amendée, a été décidée à l'encontre de la société ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme, RCS Luxembourg B 65.153, dont le siège social est situé 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653, Grand-Duché du Luxembourg (la «Société»).

Fait à Prague, le 25 mars 2013.

Pour extrait conforme

ECM Real Estate Investments A.G.

Anglicka 140/20, 120 00 Praha 2

Mgr Ing. Ivo Hala

Syndic d'insolvabilité de la Société

Référence de publication: 2013065853/20.

(130080545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

IN Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.595.725,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.622.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société IN Holdings I S.à r.l. tenue le 31 janvier 2013 à Luxembourg a décidé d'accepter la démission de Madame Daniela Frasca comme administrateur de la société.

Conformément à l'article 13.4.3 des statuts de la société, tous les administrateurs restants doivent cesser leurs fonctions avec effet immédiat.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société a décidé de nommer Monsieur Gilberto Mazzocchi, né le 18 mars 1959 à Milan, Italie, demeurant professionnellement au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS, Amsterdam, Pays-Bas, comme nouvel administrateur pour une période indéterminée.

L'assemblée générale annuelle des associés a ensuite décidé d'élire un nouveau conseil d'administration avec effet au 31 janvier 2013 et ce, pour une période indéterminée, comme suit:

- Monsieur Frank Nuccio, né le 12 janvier 1972 à Palerme, Italie, demeurant professionnellement au 535, Madison Avenue, NY 10022, USA;

- Monsieur Thomas E. Quinn, né le 18 février 1952 à Passaic, New Jersey, USA, demeurant professionnellement au 535, Madison Avenue, NY 10022, USA;

- Monsieur William Quigley O'Connor, né le 27 mai 1969 à New York, USA, demeurant professionnellement au 535, Madison Avenue, NY 10022, USA;

- Monsieur Thomas Rivolta, né le 27 juillet 1979 à Genova, Italie, demeurant professionnellement au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam, Pays Bas;

- Monsieur Luca Noverino Carlo Faletti, né le 4 janvier 1978 à Milan, Italie, demeurant professionnellement au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam, Pays-Bas; et

- Monsieur Gilberto Mazzocchi, né le 18 mars 1959 à Milan, Italie, demeurant professionnellement au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS, Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IN Holdings I S.à r.l.

Référence de publication: 2013081901/32.

(130100740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Ashburton Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.864.

In the year two thousand and thirteen on the eighteenth day of June.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-Sur-Attert (Grand-duchy of Luxembourg), was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of Ashburton Investments SICAV, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital, with its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, dated 18 April 2013, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1067, on 6 May 2013.

The Meeting was opened at 6 p.m. under the chairmanship of Ms Anna Mateusiak, employee, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mr Simba Jean-Baptiste, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Silvano Del Rosso, employee, residing professionally in Luxembourg,

The board of the Meeting (the "Board") having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. Jersey General Nominees Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office in PO Box 239, 17 Hilary Street, St. Helier, Jersey, JE4 8SJ, duly represented by Ms Anna Mateusiak prenamed, is the sole shareholder of the Company;

II. That the sole shareholder of the Company considers itself as having being duly convened and informed of the following agenda and agreed to shorten the notice period to the Meeting.

III. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Modification of Article 25 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles");

2. Miscellaneous.

IV. That the name of the shareholder present or represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the shareholder present, the proxy of the represented shareholder, by the Board and the notary will remain annexed to the present deed to be registered therewith with the registration authorities;

I. The quorum of at least one half of the capital is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the resolution on each item of the agenda, has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast at the Meeting.

II. That pursuant to the attendance list, out of 2,780,093 shares in issue, all the shares of the Company are present or represented at the present Meeting;

III. That the quorum of shareholders as required by law to decide on all items above is met;

IV. That the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after due consideration, took the following resolutions, at an unanimous vote:

First Resolution

The sole shareholder resolves to amend article 25 of the Articles which will be read as follows:

"The Board of Directors may decide to proceed with a merger (within the meaning of the Law of 2010) of the assets of the Company or a Sub-Fund, as absorbing or absorbed party, with those of (i) another existing Sub-Fund within the Company or another existing sub-fund within another Luxembourg or foreign UCITS, or of (ii) another Luxembourg or foreign UCITS. Such a merger shall be subject to the conditions and procedures imposed by the Law of 2010, in particular concerning the terms of the merger to be established by the Board of Directors and the information to be provided to the shareholders.

Shareholders will be entitled to request, without any charge other than those charged by the Company or the Sub-Fund to meet divestment costs, the redemption of their shares in the relevant Sub-Fund in accordance with the provisions of the Law of 2010.

The Board of Directors is competent to decide on the effective date of the merger. However, in accordance with the Law of 2010, where the Company is the absorbed entity which, thus, ceases to exist as a result of the merger, the general meeting of shareholders of the Company must decide on the effective date of the merger. Such general meeting will decide by resolution taken with no quorum requirement and adopted by a simple majority of the votes validly cast.

The Company or a Sub-Fund thereof may further absorb (i) another existing sub-fund within another Luxembourg or foreign UCI, or (ii) another Luxembourg or foreign UCI in compliance with the Law of 10 August 1915".

There being no further items on the agenda, the Meeting was thereupon closed at 6.15 p.m..

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, the present deed is worded only in English in accordance with article 26 of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document. The document having been given for reading to the named persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Signé: A. MATEUSIAK, J.B. SIMBA, S. DEL ROSSO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 juin 2013. Relation: RED/2013/993. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 juin 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013080697/71.

(130099746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Gravity Motorsports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 172.986.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty second day of May.

Before us, Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary, residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Gravity Motorsports S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg Luxembourg, having its registered office at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 172 986 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 November 2012, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on 2 January 2013, number 7. The articles of association have been last amended on 15 November 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published on 2 January 2013 in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 11.

The meeting was opened at 3 p.m. with Marc Elvinger, professionally residing in Luxembourg in the chair who appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Damien Couet-Lannes.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Conversion of six thousand one hundred sixty-six (6,166) class A shares of the Company, having a par value of ten euro (EUR 10.-) each into six thousand one hundred sixty-six (6,166) class B shares of the Company, having a par value of ten euro (EUR 10.-) each;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Approval of the transfer of three thousand one hundred sixty-six (3,166) class B shares of the Company to Bluestone Securities Ltd. and the transfer of three thousand (3,000) class B shares of the Company to Latimore Finance Ltd. and approval of Bluestone Securities Ltd. and Latimore Finance Ltd. as new shareholders of the Company; and

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed ne varietur by the notary, the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the whole share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to convert six thousand one hundred sixty-six (6,166) class A shares of the Company, having a par value of ten euro (EUR 10.-) each held by Gravity Racing International S.A. into six thousand one hundred sixty-six (6,166) class B shares of the Company, having a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

« Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at five hundred thousand euro (EUR 500,000.-), represented by thirty-three thousand three hundred thirty-four (33,334) class A shares (the "Class A Shares") and sixteen thousand six hundred sixty-six (16,666) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of ten euro (EUR 10) each.

The Class A Shares and the Class B Shares are collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share". A holder of Class A Shares is hereinafter referred to as a "Class A Shareholder". A holder of Class B Shares is hereinafter referred to as a "Class B Shareholder". The Class A Shareholders and the Class B Shareholders are together referred to as the "Shareholders"

Third resolution

Pursuant to article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, article 1690 of the Civil Code and article 6.4 of the articles of association of the Company, all shareholders unanimously waive their possible preferential subscription rights and the general meeting resolves to approve and authorize the transfer of the three thousand one hundred sixty-six (3,166) class B shares of the Company to Bluestone Securities Ltd. and the transfer of three thousand (3,000) class B shares of the Company to Latimore Finance Ltd.

As a consequence, the general meeting resolves to approve the entry, by way of transfer of shares, of Bluestone Securities Ltd. and Latimore Finance Ltd. as new shareholders of the Company.

There being no further business, the meeting closes.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le vingt-deux du mois de mai.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Gravity Motorsports S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue Petermelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B172986 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 15 novembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 2 janvier 2013, numéro 7. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire du 15 novembre 2012, publié le 2 janvier 2013, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 11.

L'Assemblée a été ouverte à 15:00 heures, sous la présidence de Marc Elvinger, demeurant professionnellement à Luxembourg, lequel a désigné comme secrétaire et l'assemblée a élu comme scrutateur Damien Couet-Lannes.

Le Bureau ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Conversion de six mille cent soixante-six (6.166) parts sociales de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune détenues par Gravity Racing International S.A. en six mille cent soixante-six (6.166) parts sociales de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Approbation du transfert de trois mille cent soixante-six (3.166) parts sociales de catégorie B de la Société à Bluestone Securities Ltd. et du transfert de trois mille (3.000) parts sociales de catégorie B de la Société à Latimore Finance Ltd. et agrément à l'entrée de Bluestone Securities Ltd. et Latimore Finance Ltd. comme nouveaux associés de la Société; et

4. Divers.

II Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par le notaire, les associés, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du Bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les associés présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune convocation n'a été nécessaire.

IV Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Ainsi, l'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir six mille cent soixante-six (6.166) parts sociales de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune en six mille cent soixante-six (6.166) parts sociales de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), représenté par trente-trois mille trois cent trente-quatre (33.334) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et seize mille six cent soixante-six (6.166) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») chacune d'entre elles ayant une même valeur nominale de dix euro (EUR 10,-).

Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont désignées collectivement par le terme de «Parts Sociales» et individuellement par le terme de «Part Sociale». Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sont ci-après désignés par le terme de «Associé de Catégorie A». Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont ci-après désignés par le terme de «Associé de Catégorie B». Les Associés de Catégorie A et les Associés de Catégorie B sont désignés ensemble ci-après par le terme les «Associés».

Troisième résolution

Conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1690 du Code Civil et l'article 6.4 des statuts de la Société, Tous les associés renoncent unanimement à leurs éventuels droits préférentiels de souscription et l'assemblée générale décide d'approuver et d'autoriser le transfert de trois mille cent soixante-six (3.166) parts sociales de catégorie B de la Société à Bluestone Securities Ltd. et le transfert de trois mille (3.000) parts sociales de catégorie B de la Société à Latimore Finance Ltd.

L'assemblée générale décide d'approuver, par la voie de ces transferts de parts sociales, l'entrée de Bluestone Securities Ltd. et Latimore Finance Ltd. comme nouveaux associés de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du Bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant exprimé le souhait de signer.

Signé: Elvinger, Couet-Lannes, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 juin 2013. Relation: RED/2013/851. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 juin 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013080307/145.

(130099305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

**Acta Priv I S.A., Société Anonyme,
(anc. Acta Priv S.A.).**

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 59.923.

L'an deux mil treize, le douzième jour de juin.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ACTA PRIV S.A. avec siège social au 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 59923, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 557 du 10 octobre 1997 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire Urbain Tholl de résidence à Mersch en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1470 du 11 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nico Arend, demeurant professionnellement au 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch,

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Carrelli, demeurant professionnellement au 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Winkin-Hansen, demeurant professionnellement au 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1- sur base de l'article 296 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée («LSC») renonciation au rapport écrit du conseil d'administration de la Société prévu à l'article 293 LSC, à l'application des articles 294 de LSC paragraphes (1) et (2) et 295 de LSC paragraphe (1) c), d) et e);

2- approbation et réalisation du projet de scission de la Société, tel que publié au Mémorial C numéro 1023 du 30 avril 2013 conformément aux articles 288 et 307 de LSC, par le transfert, sans dissolution, d'une partie de son patrimoine activement et passivement à une société anonyme à constituer sous la dénomination de ACTA PRIV II S.A.;

3- allocation des actifs et passifs de la Société;

4- approbation de la constitution et des statuts de la société résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 1023 du 30 avril 2013 avec fixation du siège social au 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch; allocation des actions émises dans la nouvelle société; rapport du réviseur d'entreprises agréé; nomination des organes de la nouvelle société résultant de la scission;

5- constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée générale sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers et pouvoirs conférés;

6- adaptation du capital social de la Société suite à la scission qui, après réduction d'un montant de EUR 50.000 et annulation de 2.008 actions de la Société Scindée, sera porté à un montant de EUR 280.000 et modification subséquente de l'article 3 §1 des statuts de la Société;

7- modification de la dénomination sociale de la Société en ACTA PRIV I S.A. et adaptation en conséquence de l'article 1 § 1 des statuts de la Société.

8- divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 13.250 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, en vertu de l'article 296 LSC, de renoncer à l'application des articles 293, 294 paragraphes (1) et (2) et 295 alinéa 1^{er} c), d) et e) LSC.

Sur base d'une attestation du conseil d'administration de la Société certifiant du dépôt des pièces au siège de la Société, l'assemblée déclare qu'il a été satisfait par la Société à tous les devoirs d'information retenus à l'article 295 (1) a) et b) LSC.

Ladite attestation après avoir été signée „ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les actionnaires de la Société par ailleurs confirment qu'ils ont eu l'opportunité de consulter les documents repris à l'article 295 (1) a) et b) LSC.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver et de réaliser la scission de la Société dans le sens des articles 288 et 307 LSC dans les termes stipulés dans le projet de scission publié au Mémorial C numéro 1023 du 30 avril 2013, dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserve, par le transfert, sans dissolution, d'une partie de son patrimoine, activement et passivement, à la société anonyme à constituer ACTA PRIV II S.A. avec siège social au 14 rue de la Gare, L-7535 Mersch.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'attribution des actifs et passifs de la Société à la société bénéficiaire tels que mentionnés dans le projet de scission publié au Mémorial C numéro 1023 du 30 avril 2013.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve la constitution de la société bénéficiaire tel que proposé dans le projet de scission.

L'assemblée décide ainsi la constitution sous forme authentique d'une nouvelle société anonyme et a requis le notaire instrumentant de constater authentiquement ses statuts tels que publiés le 30 avril 2013 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1023 à savoir:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ACTA PRIV II S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mersch.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut en outre agir en tant que gérant ou administrateur avec responsabilité limitée ou illimitée pour toutes dettes et obligations de sociétés ou toutes autres personnes juridiques qui sont directement ou indirectement sous le contrôle de la société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes associés de la société.

La société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cinquante mille euros (50.000,00), représenté par treize mille deux cent cinquante (13.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Art. 7. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 8. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, dont un doit être administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un administrateur délégué.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Païement du capital et allocation des actions

Le capital souscrit de la société bénéficiaire est libéré par des apports ayant fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis conformément aux dispositions de l'article 26-1 LSC en date du 28 mars 2013 par la société anonyme Abax Professional Services, Cabinet de révision agréé avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, représentée par Monsieur Ronald Weber, Réviseur d'entreprises agréé.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

En rémunération de ces apports, les actionnaires de la Société scindée recevront en contrepartie 13.250 actions de ACTA PRIV II S.A. correspondant à l'intégralité des actions émises par la nouvelle société à répartir au prorata des actions détenues par eux dans ACTA PRIV S.A. et étant entendu que 2.008 actions de la société scindée feront l'objet d'une annulation dans le cadre d'une réduction de capital de la société scindée.

L'assemblée approuve le rapport d'échange décrit ci-dessus ainsi que l'attribution et la répartition des actions de la nouvelle société audit actionnaire.

Nomination des organes et fixation du siège social.

L'assemblée des actionnaires d'ACTA PRIV II S.A. a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018:
 - a) Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, né à Clervaux, le 23 janvier 1950 ayant son adresse professionnelle à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare;
 - b) Madame Sylvie Winkin-Hansen, employée privée, née à Wiltz, le 8 février 1973, ayant son adresse professionnelle à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare;
 - c) Madame Marina Carrelli, employée privée, née à Ettelbruck, le 20 mars 1972, ayant son adresse professionnelle à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare; et
 - d) Madame Carine Murges, employée privée, née à Luxembourg, le 28 janvier 1980, ayant son adresse professionnelle à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
- 3.- Est désigné président du conseil d'administration: Monsieur Nico Arend, précité.
- 4.- Sont désignés comme premiers administrateurs délégués:
 - a) Monsieur Nico Arend, précité; et
 - b) Madame Sylvie Winkin-Hansen, précitée.
- 5.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018: Arend Consult S.à r.l., avec siège social au 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch, RCS Luxembourg B numéro 133.654.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que la scission est réalisée avec effet à la date du présent acte sans préjudice des dispositions de l'article 302 LSC sur les effets de la scission à l'égard des tiers, étant précisé que d'un point de vue comptable, les opérations de la société sont accomplies pour compte de la Société et de la nouvelle société avec effet au 1^{er} janvier 2013.

L'assemblée décide d'accorder aux administrateurs de la société nouvelle issue de la scission et au Conseil d'Administration de la Société scindée tous pouvoirs en vue de passer les actes et formalités éventuellement encore requis en rapport avec l'exécution de la scission réalisée.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'adapter le capital social de la Société suite à la scission qui, du fait de la scission, est à réduire de EUR 50.000 (cinquante mille euros) par annulation de 2.008 (deux mille huit) actions sans désignation de valeur nominale aux fins de porter son montant à EUR 280.000 (deux cent quatre-vingt mille euros).

En vue de refléter ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 §1 des statuts de la Société comme suit:

Art. 3. §1. Le capital social de la Société est fixé au montant de EUR 280.000 (DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS), représenté par 11.242 (ONZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-DEUX) actions sans désignation de valeur nominale.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en ACTA PRIV I S.A. et d'adapter en conséquence de l'article 1 § 1 des statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. §1. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ACTA PRIV I S.A.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Par application de l'article 300 (2) LSC, le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que, concernant la nouvelles société, constaté l'accomplissement des conditions prévues à l'article 26 LSC.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.500 (deux mille cinq cents euros).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nico Arend, Marina Carrelli, Sylvie Winkin-Hansen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 juin 2013. LAC/2013/44740. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081589/304.

(130100947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Hassan Allam Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.913.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. Samir Hassan Mohamed Allam, residing at apartment 10, 15 Hassan Allam St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt;
2. Kamaleldin Hassan Mohamed Allam, residing at 49 El Giza St., El Giza, Egypt;

3. Alway Hassan Mohamed Allam, residing at 7 Ibn Gubair St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt;
 4. Hossam Salah Eldin Hassan Mohamed Allam, residing at apartment 6, 15 Hassan Allam St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt;
 5. Yasmin Salah Eldin Allam, residing at apartment 7, 15 Hassan Allam St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt;
 6. Esam Hassan Mohamed Allam, residing at apartment 8, 15 Hassan Allam St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt;
 7. Medhat Hassan Mohamed Allam, residing at apartment 16, 2 Hassan Sadek St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt;
 8. Magdy Hassan Mohamed Allam, residing at 146 El Merghani St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt;
 9. Effat Aly Elwy Taymour, residing at apartment 12, 15 Hassan Allam St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt;
 10. Khaled Mohamed Hassan Allam, residing at apartment 12, 15 Hassan Allam St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt; and
 11. Nada Mohamed Hassan Allam, residing at apartment 12, 3 Haleem Abu Seif St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt,
- here duly represented by Mr. Régis Galiotto, residing at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The before said proxies, being initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such parties declare to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Hassan Allam Holdings S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is:

- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;
- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- (4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- (5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);
- (6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and
- (7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) represented by 2,000,000 (two million) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar cent) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board

of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register."

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since

the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 2,000,000 (two million) shares issued by the Company as follows:

1. Samir Hassan Mohamed Allam, here represented as mentioned above, subscribes to 250,000 (two hundred fifty-thousand) shares;
2. Kamaleldin Hassan Mohamed Allam, here represented as mentioned above, subscribes to 250,000 (two hundred fifty-thousand) shares;
3. Always Hassan Mohamed Allam, here represented as mentioned above, subscribes to 250,000 (two hundred fifty-thousand) shares;
4. Hossam Salah Eldin Hassan Mohamed Allam, here represented as mentioned above, subscribes to 125,000 (one hundred twenty-five thousand) shares;
5. Yasmin Salah Eldin Allam here represented as mentioned above, subscribes to 125,000 (one hundred twenty-five thousand) shares;
6. Esam Hassan Mohamed Allam, here represented as mentioned above, subscribes to 250,000 (two hundred fifty-thousand) shares;
7. Medhat Hassan Mohamed Allam, here represented as mentioned above, subscribes to 250,000 (two hundred fifty-thousand) shares;
8. Magdy Hassan Mohamed Allam, here represented as mentioned above, subscribes to 250,000 (two hundred fifty-thousand) shares;
9. Effat Aly Elwy Taymour, here represented as mentioned above, subscribes to 31,252 (thirty-one thousand two hundred fifty-two) shares;
10. Khaled Mohamed Hassan Allam, here represented as mentioned above, subscribes to 145,832 (one hundred forty-five thousand eight hundred thirtytwo) shares; and
11. Nada Mohamed Hassan Allam, here represented as mentioned above, subscribes to 72,916 (seventy-two thousand nine hundred sixteen) shares.

The shares having been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.-Euro).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as class A manager:

- Mr. Kamaleldin Hassan Mohamed Allam, born in Cairo (Egypt), on 23 November 1937, residing at 49, El Giza St., El Giza, Egypt.

2) Are appointed as class B managers:

- Mrs. Barbara Neuerburg, born in Krumbach (Germany), on 18 May 1979, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Freddy de Petter, born in Berchem (Belgium), on 29 August 1958, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith, of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

1. Samir Hassan Mohamed Allam, résidant au appartement 10, 15, Hassan Allam St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte;
 2. Kamaleldin Hassan Mohamed Allam, résidant au 49, El Giza St., El Giza, Egypte;
 3. Alway Hassan Mohamed Allam, résidant au 7, Ibn Gubair St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte;
 4. Hossam Salah Eldin Hassan Mohamed Allam, résidant au appartement 6, 15, Hassan Allam St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte;
 5. Yasmin Salah Eldin Allam, résidant au appartement 7, 15 Hassan Allam St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte;
 6. Esam Hassan Mohamed Allam, résidant au appartement 8, 15, Hassan Allam St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte;
 7. Medhat Hassan Mohamed Allam, résidant au appartement 16, 2, Hassan Sadek St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte;
 8. Magdy Hassan Mohamed Allam, résidant au 146, El Merghani St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte;
 9. Effat Aly Elwy Taymour, résidant au appartement 12, 15, Hassan Allam St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte;
 10. Khaled Mohamed Hassan Allam, résidant au appartement 12, 15, Hassan Allam St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte;
- et
11. Nada Mohamed Hassan Allam, résidant au appartement 12, 3, Haleem Abu Seif St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte, ici dûment représentées par M. Régis Galiotto, résidant au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en cette qualité, ont requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est «Hassan Allam Holdings S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

- 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et
- 7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) représenté par 2.000.000 (deux millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un Centime américain) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

Les parties comparantes déclarent souscrire les 2.000.000 (deux millions) parts sociales comme suit:

1. Samir Hassan Mohamed Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales;
2. Kamaleldin Hassan Mohamed Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales;
3. Alway Hassan Mohamed Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales;

4. Hossam Salah Eldin Hassan Mohamed Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales;

5. Yasmin Salah Eldin Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales;

6. Esam Hassan Mohamed Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales;

7. Medhat Hassan Mohamed Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales;

8. Magdy Hassan Mohamed Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales;

9. Effat Aly Elwy Taymour, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 31.252 (trente-et-un mille deux cent cinquante-deux) parts sociales;

10. Khaled Mohamed Hassan Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 145.832 (cent quarante-cinq mille huit cent trente-deux) parts sociales;

11. Nada Mohamed Hassan Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 72.916 (soixante-douze mille neuf cent seize) parts sociales.

Les parts sociales ont été entièrement payés par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.-Euros).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de catégorie A:

- Mr. Kamaleldin Hassan Mohamed Allam, né à Le Caire (Egypte), le 23 novembre 1937, résidant au 49, El Giza St., El Giza, Egypte.

2) Sont nommés gérants de catégorie B:

- Mme Barbara Neuerburg, née à Krumbach (Allemagne), le 18 mai 1979, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Freddy de Petter, né à Berchem (Belgique), le 29 août 1958, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26021. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078603/606.

(130096753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

NGG AG, NGG Natural Gas Generation AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 178.025.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den siebzehnten Juni.

Vor der unterzeichneten Notarin Karine REUTER, mit dem Amtssitze zu Petange.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft „NGG Natural Gas Generation Ltd“ mit Sitz in 73 Metochiou Engomi, 2407 Nicosia, Zypern, eingetragen im Handelsregister von Zypern unter der Nummer HE321075, hier vertreten durch Herrn Alexandre LIOUBININE, wohnhaft in CH-1208 Genf, 88 route de Frontenex.

Die vorgenannten Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung: „NGG Natural Gas Generation AG“ mit Abkürzung „NGG AG“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist Weltweiter Handel mit Naturgas.

Außerdem ist der Gegenstand der Gesellschaft die Verwaltung und Kontrolle von Beteiligungen, sowie jede andere Art von Tätigkeiten, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder ihn fördern können; desweiteren die Beteiligung auf jede Art und Weise an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art an verbundene Gesellschaften.

Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützungen geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Die Gesellschaft kann ebenso Beteiligungen in jeglicher Form in anderen Gesellschaften eingehen, anderen Unternehmen Hilfeleistungen, Darlehen oder Sicherheiten gewähren sowie Eigentumsrechte erwerben oder handeln, die der Erfüllung des Gesellschaftszweckes dienlich sind.

Die Gesellschaft ist berechtigt sich an gleichen oder ähnlichen Unternehmen zu beteiligen oder solche Unternehmen zu erwerben und ist befugt Zweigniederlassungen zu errichten.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt HUNDERT TAUSEND EURO (100.000,- €) eingeteilt in hundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von tausend Euro (1.000,- €) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaberaktien oder Namensaktien

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden. Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Wenn die Gesellschaft durch einen Aktionär gegründet wird, oder falls durch Hauptversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einziger Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter, solange die Gesellschaft einen einzigen Verwalter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter oder Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäß Artikel 51bis des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vertritt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Ausnahmsweise wird das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied durch die Generalversammlung ernannt.

Art. 12. Falls die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, wird die Gesellschaft gegenüber Drittpersonen durch die alleinige Unterschrift des einzigen Verwalters rechtsgültig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat, dann ist zur Verpflichtung der Gesellschaft Dritten gegenüber und unter allen Umständen die Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes obligatorisch und unumgänglich.

Das delegierte Verwaltungsratsmitglied kann alle Tätigkeiten ausüben, die unter Artikel 4 als Gegenstand der Gesellschaft beschrieben wurden, gemäß den durch das Mittelstandsministerium berücksichtigten Kriterien. Somit ist die Gesellschaft Dritten gegenüber verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch dessen Unterschrift und der Unterschrift einer der beiden anderen Verwalter.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 1. Juni eines jeden Jahres um 18.00 Uhr, das erste Mal im Jahre 2014.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (20%) zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Telex, Fax usw. erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

Art. 17. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2013.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf zweitausend Euro (2.000,- €).

Gegenüber dem unterzeichneten Notar erklären sich jedoch alle erschienenen und/oder unterzeichneten Parteien solidarisch bezüglich der Zahlung der durch gegenwärtige Urkunde entstandenen Kosten Gebühren und Auslagen, haftbar.

Kapitalzeichnung

Die 100 Aktien wurden von der Gesellschaft „NGG Natural Gas Generation Ltd“ mit Sitz in 73 Metochiou Engomi, 2407 Nicosia, Zypern, eingetragen im Handelsregister von Zypern unter der Nummer HE321075, gezeichnet.

Sämtliche Aktien wurden zu hundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von hundert tausend Euro (100.000,- €) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Gesetzgebung und Erklärung betreffend Weissgeldwäsche

Die Parteien erklären gemäß dem Gesetz vom 12. November 2004, so wie dieses Gesetz nachträglich abgeändert wurde, dass sie die alleinigen Nutznießer und Empfänger gegenwärtiger Transaktion sind, und bescheinigen, dass die Gelder, die für die Einzahlung des Kapitals der Gesellschaft genutzt wurden, weder aus dem Handel von Rauschgiftmitteln, noch aus einer durch Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches respektiv Artikel 8-1 des abgeänderten Gesetzes vom 19. Februar 1973 sowie auch nicht aus einer von Artikel 135-1 (Finanzierung terroristischer Aktivitäten) vorgesehenen Straftaten herrühren.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf einen, diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.

2.- Zu Verwaltungsratsmitglieder wird ernannt:

- Herr Alexandre LIOUBININE, geboren am 16. Oktober 1986 in (Moskau), wohnhaft in CH-1208 Genf, 88 route de Frontenex.

3.- Zum Kommissar wird ernannt: Herr Suren GARIBOV, geboren am 18. Juli 1957 in Tbilisi (Georgien) wohnhaft in L-2432 Luxembourg, 2, Chemin de Rodgen

4.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-1637 Luxemburg, 5 rue Goethe.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen und welche sich verpflichten keine Tätigkeit mit der eben gegründeten Gesellschaft aus zu üben, bis sämtliche administrativen und andere legal eventuell nötigen Ermächtigungen u.s.w. erteilt wurden.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Pétange, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signés: A. LIOUBININE, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juin 2013. Relation: EAC/2013/7852. Reçu soixante-quinze euros 75,-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013081268/195.

(130099587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Fin.Co Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.341.

—
EXTRAIT

En date du 29 avril 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission de PKF Luxembourg S.A. comme commissaire aux comptes de la Société avec effet au 23 avril 2013;

- Prise en compte de la démission de M. Ivo Hemelraad comme administrateur B de la société avec effet au 23 avril 2013;

- Nomination de la société Callens, Pirene, Theunissen & C^o avec adresse professionnelle au 59, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la Société avec effet au 23 avril 2013 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015;

- Nomination de Mr. Freddy De Petter, né à Berchem (Belgique) le 29 août 1958 et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au poste de administrateur B de la Société et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013058703/21.

(130072400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Webfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 77.517.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059167/9.

(130072196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Xegemamer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059176/9.

(130072416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

13gramm, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6670 Merttert, 52, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 171.603.

Alte Adresse: Grand Rue 68, L-6350 Wasserbillig

Neue Adresse: Rue Basse 52, L-6670 Merttert

Référence de publication: 2013059182/9.

(130072225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Viewinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 478A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 160.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059161/9.

(130072493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Unimex International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 85.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059151/9.

(130072354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Tri Hawk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 28, rue Marguerite de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 128.579.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059141/9.

(130072535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Trucks and Trailer Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, route de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 106.114.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059131/9.

(130072171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Titan Series Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059127/9.

(130072069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Top Up TV International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.957.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059128/9.

(130072277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Antica Trattoria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 166, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 119.833.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059311/9.

(130073593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

AERIUM Properties 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 98.243.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059298/9.

(130073510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

AG Real Estate Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.638.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059300/9.

(130073691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Alcion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059305/9.

(130073811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Ariep S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Townsend Investment V S.à r.l.).

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 117.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059316/9.

(130073107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Ariep S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Townsend Investment V S.à r.l.).

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 117.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059317/9.

(130073108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

B.J.C.D.LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 144.198.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059325/9.

(130073838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.033.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059332/9.

(130073682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

BRE/Eschborn V Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.450.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059365/9.

(130073708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

BRE/Essen I Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.576.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059366/9.

(130073093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

BRE/Eschborn IV Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.449.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059364/9.

(130073095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

BRE/Munich IV Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.606.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059367/9.

(130073710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

BRE/Eschborn III Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.448.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059363/9.

(130073096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Block Conseil S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3503 Dudelange, 31, Um Kraeizbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 137.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059354/9.

(130073066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Block Conseil S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3503 Dudelange, 31, Um Kraeizbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 137.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059355/9.

(130073197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Merhill Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.520,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.164.

—
PROJET DE FUSION

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of June.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary public, residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Merhill Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.164, with an issued share capital of USD 17,520 (seventeen thousand five hundred twenty United States Dollars) represented by 175,200 (one hundred seventy-five thousand two hundred) shares with a nominal value of USD 0.10 (zero point ten United States Dollar) each (the "Absorbing Company");

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a resolution taken by the board of managers of the Absorbing Company on 11 June 2013 (the "Resolution 1"); and

(2) Merlands Luxembourg S.à r.l. / B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its effective place of management and control at 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in The Netherlands with the Dutch trade register of the Chambers of Commerce with registration number 24169605 and with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.732, with an issued share capital of EUR 20,050 (twenty thousand fifty Euro) represented by 401 (four hundred one) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each (the "Absorbed Company", together with the Absorbing Company referred to as the "Merging Companies");

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a resolution taken by the board of managers of the Absorbed Company on 11 June 2013 (the "Resolution 2", together with Resolution 1 referred to as the "Resolutions").

The Resolutions, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

"COMMON TERMS OF MERGER

In accordance with Article 261 and following and in particular Article 278 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the Luxembourg Law"), and Article 2:309 and following of the Dutch Civil Code ("DCC"),

(1) the management body of Merhill Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.164, with an issued share capital of USD 17,520 (seventeen thousand five hundred twenty United States Dollars) represented by 175,200 (one hundred seventy-five thousand two hundred) shares with a nominal value of USD 0.10 (zero point ten United States Dollar) each (the "Absorbing Company"); and

(2) the management body of Merlands Luxembourg S.à r.l. / B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its effective place of management and control at 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in The Netherlands with the Dutch trade register of the Chamber of Commerce with registration number 24169605 and with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.732, with an issued share capital of EUR 20,050 (twenty thousand fifty Euro) represented by 401 (four hundred one) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each (the "Absorbed Company", together with the Absorbing Company referred to as the "Merging Companies")

have together established the following common terms of the simplified cross-border merger by absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company (the "Merger Project") in order to specify the terms and conditions of such merger and declared that as at the Effective Date (as defined below):

- The Absorbing Company is entirely held by Indevco Management Resources, Inc., a stock corporation incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1300, Wilson Boulevard, Suite 1075, 22209-2145 Rosslyn, Virginia, United States of America and the Absorbed Company is entirely held by the Absorbing Company at the Effective Date (as defined below).

- None of the Merging Companies has a supervisory board.
 - None of the Merging Companies has a Works Council ("ondernemingsraad") or a trade union that has among its members employees of one of the Merging Companies or any of their subsidiaries;
 - None of the Merging Companies has been dissolved or declared bankrupt, or has a suspension of payment been declared;
 - None of the Merging Companies has any employees.
 - The aforementioned merger is motivated by reasons of restructuring and rationalization of the structure and activities of the Merging Companies, and the group of which they form part, including particularly reduction of the number of group companies and organizational and administrative simplification. The merger by absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company also aims at strengthening the presence and activities of the group of which the Merging Companies form part, in Luxembourg.
 - The Merger Project will be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" in accordance with Articles 9 and 262 of the Luxembourg Law.
 - In the Netherlands Government Gazette ("Staatscourant"), the details required pursuant to Article 2:333e DCC will be published; in a nationally distributed newspaper in the Netherlands will be announced that merger documents have been deposited in accordance with Article 2:314 DCC;
 - The cross-border merger of the Absorbed Company into the Absorbing Company (the "Merger") shall comply with both Dutch and Luxembourg legal provisions; and
 - The Merger is subject to the condition of its approval by each of the Merging Companies.
- Thereupon, the following has been agreed:

Art. 1. Universal transfer of assets and Liabilities. According to notably Article 257 and following of the Luxembourg Law dealing with merger by acquisition and Article 2:309 and following DCC, at the Effective Date (as defined in article 4 below) the Absorbing Company will acquire the entirety of the assets and liabilities of the Absorbed Company (known and unknown), by operation of law ("onder algemene titel"), such that at the Effective Date (as defined below):

- a) all of the assets of the Absorbed Company shall be vested in the Absorbing Company and shall thereafter be the property of the Absorbing Company;
- b) the Absorbing Company shall be liable for all the obligations of the Absorbed Company, provided, however, that notwithstanding the foregoing, amounts owing between the Absorbed Company and the Absorbing Company shall be cancelled for no consideration;
- c) The Absorbed Company shall hand over to the Absorbing Company the originals of all its incorporating documents, deeds, amendments, contracts/agreements and transaction of any kind, as well as the bookkeeping and related archive and any other accounting documents, titles of ownership or documentary titles of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights given at the Effective Date (as defined in article 4 below).

Art. 2. Data to be mentioned pursuant to Articles 2:312 paragraph 2 and 2:333d DCC and Article 261 of the Luxembourg Law. The following data need to be mentioned pursuant to Articles 2:312 paragraph 2 and 2:333d DCC and Article 261 of the Luxembourg Law:

- a. Type of legal entity, name and official seat/registered office of the Merging Companies (Articles 2:312 paragraph 2, subparagraph a. and Article 2:333d, sub a. DCC as well as Article 261 paragraph 2 a) of the Luxembourg Law).

- (i) The private limited liability company:

Merhill Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.164, with an issued share capital of USD 17,520 (seventeen thousand five hundred twenty United States Dollars);

- (ii) The private limited liability company:

Merlands Luxembourg S.à r.l. / B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its effective place of management and control at 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in The Netherlands with the Dutch trade register of the Chambers of Commerce with registration number 24169605 and with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.732, with an issued share capital of EUR 20,050 (twenty thousand fifty Euro);

- b. Articles of association of the Absorbing Company (Article 2:312, paragraph 2, subparagraph b. DCC as well as Article 261 paragraph 4 a) of the Luxembourg Law).

The articles of association of the Absorbing Company shall not be amended in connection with the Merger.

These articles of association of the Absorbing Company were drawn up by deed of incorporation on 13 October 2010, executed before Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and amended for the last time by deed dated 11 June 2013, enacted by Maître Francis Kessler, notary in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Lu-

xembourg. The current text of the articles of association is attached as Appendix 1 to this Merger Project, shall form an integrated part of this Merger Project and shall be published together with this Merger Project.

c. Rights given and compensations to be paid, chargeable to the Absorbing Company (Article 2:312, paragraph 2, subparagraph c. DCC as well as Article 261 paragraph 2 f) of the Luxembourg Law).

As there are no persons who, in any other capacity than as shareholder, have special rights against the Absorbed Company, no special rights will be given to and no compensations will be paid to anyone by the Absorbing Company.

d. Benefits to be granted to the members of the management board or of the supervisory board of the Merging Companies or to third parties in connection with the Merger (Article 2:312, paragraph 2, subparagraph d. DCC as well as Article 261 paragraph 2 g) of the Luxembourg Law).

None.

e. Intentions with regard to the composition of the management board of the Absorbing Company after the Merger (Article 2:312, paragraph 2, subparagraph e. DCC).

There is no intention to change the composition of the management board of the Absorbing Company after the Merger.

The present composition is as follows:

Management board:

- Mr. Jacob Mudde, Manager B; and
- Mr. Fadi Freiha, Manager A.

f. Date per which the financial data of the Absorbed Company will be accounted for in the annual accounts of the Absorbing Company (Article 2:312, paragraph 2, subparagraph f. DCC and Article 261 paragraph 2 e) of the Luxembourg Law).

The financial data of the Absorbed Company will be accounted for in the annual accounts of the Absorbing Company with retroactive effect as per 1 January 2013 (the "Accounting Date"). The last financial year of the Absorbed Company therefore ends on the date immediately preceding the Accounting Date.

g. Proposed measures in connection with the conversion of the shareholdership of the Absorbed Company or in connection with an allotment of shares (Article 2:312, paragraph 2, subparagraph g. DCC as well as Article 261 paragraph 2 b) and c) of the Luxembourg Law).

In this cross-border merger of a parent company with its 100% subsidiary, there is no cancellation or allotment of shares in the Absorbing Company. Furthermore, as of the Merger, the shares in the capital of the Absorbed Company will be cancelled.

h. Intentions involving continuance or termination of activities (Article 2:312, paragraph 2, subparagraph h. DCC).

In addition to the legal consequences further to effectiveness of the Merger as stated in article 4 below, the activities of the Absorbed Company will be continued by the Absorbing Company. For the avoidance of doubt, this cross-border merger will not imply or provoke any termination of activities of the Merging Companies.

i. Approval of the resolution to effect the Merger (Article 2:312, paragraph 2, subparagraph i. DCC as well as Article 263 and following of the Luxembourg Law).

The resolutions to effect the Merger will be taken by the general meeting of the shareholders of the Absorbing Company and by the general meeting of shareholders of the Absorbed Company and are not subject to approval.

j. Effects of the Merger on the goodwill and the distributable reserves of the Absorbing Company (Article 2:312, paragraph 4, final sentence DCC).

The effects of the Merger on the goodwill and the distributable reserves of the Absorbing Company will be as follows: None.

k. Probable consequences of the Merger for the employment (Article 2:333d, sub b. DCC as well as Article 261 paragraph 4 b) of the Luxembourg Law).

There are no probable consequences of the Merger for employment, as the Merging Companies do not have employees.

l. Procedures for employee participation (Article 2:333d, sub c. DCC as well as Article 261 paragraph 4 c) of the Luxembourg Law).

As the Merging Companies do not have employees and none of the Merging Companies is subject to regulations dealing with employee participation, no arrangements with respect to employee participation have to be made.

m. Information on the valuation of assets and liabilities of the Absorbed Company to be acquired by the Absorbing Company (Article 2:333d, sub d. DCC as well as Article 261 paragraph 4 d) of the Luxembourg Law).

The valuation of the relevant assets and liabilities of the Absorbed Company to be acquired by the Absorbing Company was done on the basis of the fair market value in accordance with its latest adopted annual accounts for the financial year ended 31 December 2012.

All shareholders of the Merging Companies shall waive their right to have the assets and liabilities of the Absorbed Company evaluated by an independent court-sworn expert.

n. Date of the most recently adopted annual accounts used to establish the terms of the Merger (Article 2:33d, sub e. DCC as well as Article 261 paragraph 4 e) of the Luxembourg Law).

The annual accounts of the Merging Companies for the financial year having ended as at 31 December 2012 were adopted on 24 April 2013.

o. Proposal for the level of compensation of shareholders of the Absorbed Company (Article 2:333d, sub f. DCC).

There will be no compensation for shareholders of the Absorbed Company which vote against the Merger, since the Absorbing Company is and will be the sole shareholder of the Absorbed Company and will not vote against this cross-border Merger. In addition, the Absorbed Company hereby waives any claim it may have to such compensation.

Art. 3. Valuation of assets and Liabilities of the Absorbed Company. On the basis of their fair market value the net assets of the Absorbed Company amount to EUR 589,000,000 (five hundred eighty-nine million Euro) according to its latest adopted annual accounts for the financial year ended 31 December 2012. Further to the Merger, the assets and liabilities of the Absorbed Company will be booked in the balance sheet of the Absorbing Company at fair market value as at the Accounting Date.

Art. 4. Effective Date, Approval of the Absorbing Company. The Merger shall become effective between the Merging Companies and towards third parties as at the date of the publication of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company to be held before a Luxembourg notary approving the Merger in the official Luxembourg gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", as stated in Article 273ter of the Luxembourg Law (the "Effective Date"), on which notably the transfer of the totality of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company will intervene by operation of law as stated above in Art. 1.

Art. 5. Obligations concerning formalities of the Absorbing Company. The Absorbing Company shall carry out all the legal formalities required by law and being necessary or useful to achieve the Merger and to have the Absorbing Company acquire all the assets and liabilities of the Absorbed Company.

Art. 6. Availability of the Merger documentation at registered offices. The documents referred to in Article 267 paragraph 1 a), b) and c) of the Luxembourg Law and Article 2:314 paragraphs 1 and 2 DCC, in particular:

- a) the Merger Project;
- b) the Explanatory Notes (as defined below); and
- c) the annual accounts of the Merging Companies for the last three financial years where appropriate

will be made available as from the date hereof for inspection at the registered offices of the Merging Companies and at the effective place of management and control of the Absorbed Company, in addition to the filing with the Dutch trade register of the Chamber of Commerce.

Art. 7. Creditors' claims. The creditors of the Merging Companies will benefit from all the protections and recourses as provided for by Dutch law and the Luxembourg Law, i.e.:

- a) According to Luxembourg Law, the creditors of the Merging Companies, whose claims predate the date of publication of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company to be held before a Luxembourg notary approving the Merger may, notwithstanding any agreement to the contrary, apply within 2 (two) months to the competent court to obtain adequate safeguard of collateral for any matured and unmatured debts, where the Merger would make such protection necessary; and
- b) According to Article 2:316 DCC, each creditor may oppose the Merger Project by a petition to the court specifying the requested security up to 1 (one) month after the day, on which the Merging Companies have announced that the Merger Project and other required documents have been deposited in accordance with the applicable provisions of the DCC.

In this respect, the creditors may obtain additional information at the registered office of the Absorbing Company and at the effective place of management and control of the Absorbed Company, i.e. at 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 8. Explanatory notes. According to Article 313 paragraphs 1 and 3 DCC the Merger Project will be explained in more detail by the management body of the Absorbing Company with regard to, inter alia, the legal, economic and social aspects of the Merger ("Explanatory Notes").

Art. 9. Power of attorney. To the extent such is permitted by law, the Absorbed Company grants irrevocable power of attorney to the Absorbing Company, to perform any act after completion of the Merger if, and to the extent, necessary for the (completion of the) transfer of licences, permits, brands or any other asset from the Absorbed Company to the Absorbing Company."

The undersigned notary public hereby certifies the existence and legality of the merger plan and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging parties pursuant to Luxembourg Law.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Appendix 1: Articles of association of the Absorbing Company dated 11 June 2013.

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the 'Company'), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the 'Law'), as well as by the articles of association (hereafter the 'Articles').

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever anywhere in the world.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the 'Connected Companies'). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name "Merhill Holdings SARL".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided to amend the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at SEVENTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED TWENTY US DOLLARS (17,520.- USD) divided into ONE HUNDRED SEVENTY-FIVE THOUSAND TWO HUNDRED (175,200) share quotas of TEN CENTS US DOLLARS (0.10 USD) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, as applicable, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles the partners to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In the case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of a plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners, as applicable.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers who need not be partners.

In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

The signature of the sole manager shall bind the Company. In case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the sole signature of any B manager for any engagement in the day-to-day business as previously determined by the board of managers.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers provided that a written proxy has been granted.

The board of managers can only validly deliberate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least one A manager and one B manager are present or represented. Any decision by the board of managers shall be adopted unanimously by the A managers and B managers present or represented. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling all persons participating in the meeting to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The board of managers may pass resolutions in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. In the case of a single partner, such single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In the case of a plurality of partners, each partner may collectively take part in decisions irrespective of the number of shares that he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's fiscal year starts on the 1st of January of each year and ends on the 31st of December of the year.

Art. 16. Each year, with reference to the 31st of December, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner or partners, as applicable, commensurate to his or their share holding in the Company.

The board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The board of managers will prepare interim statements of accounts that are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statements of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators to be appointed by the partners, who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

(1) Merhill Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.164, ayant un capital social émis de 17.520 USD (dix-sept mille cinq cent vingt dollars américains) représenté par 175.200 (cent soixante-quinze mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 0,10 USD (dix centimes de dollar américain) chacune (ci-après la «Société Absorbante»);

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une résolution prise par le conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 11 juin 2013 (la «Résolution 1»); et

(2) Merlands Luxembourg S.à r.l. / B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son centre effectif de direction et de contrôle au 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée aux Pays-Bas auprès du «Dutch trade register of the Chambers of Commerce» sous le numéro 24169605 et auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.732, ayant un capital social émis de 20.050 EUR (vingt mille cinquante euros) représenté par 401 (quatre cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante euros) chacune (ci-après la «Société Absorbée» et ensemble avec la Société Absorbante les «Sociétés Fusionnantes»);

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une résolution prise par le conseil de gérance de la Société Absorbée en date du 11 juin 2013 (la «Résolution 2»; ensemble avec la Résolution 1, les «Résolutions»).

Les Résolutions ayant été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et du notaire soussigné, resteront attachées au présent acte afin d'être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme déclaré ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter comme suit:

«PROJET COMMUN DE FUSION

Conformément aux articles 261 et suivants, et en particulier l'article 278 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise»), et aux articles 2:309 et suivants du Code Civil Néerlandais (le «NCC»):

(1) L'organe de gestion de Merhill Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.164, ayant un capital social émis de 17.520 USD (dix-sept mille cinq cent vingt dollars américains) représenté par 175.200 (cent soixante-quinze mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 0,10 USD (dix centimes de dollar américain) chacune (ci-après la «Société Absorbante»); et

(2) L'organe de gestion de Merlands Luxembourg S. à r. l. / B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son centre effectif de direction et de contrôle au 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée aux Pays-Bas auprès du «Dutch trade register of the Chambers of Commerce» sous le numéro 24169605 et auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.732, ayant un capital social émis de 20.050 EUR (vingt mille cinquante euros) représenté par 401 (quatre cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante euros) chacune (ci-après la «Société Absorbée» et ensemble avec la Société Absorbante les «Sociétés Fusionnantes»)

ont convenu ensemble des conditions communes suivantes de la fusion transfrontalière simplifiée par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (le «Projet de Fusion») afin de spécifier les modalités d'une telle fusion et déclarer qu'à la Date d'Effet (telle que définie ci-après):

- La Société Absorbante est entièrement détenue par Indevco Management Resources, Inc., une société anonyme constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, United States of America, ayant son siège social sis 1300, Wilson Boulevard, Suite 1075, 22209-2145 Rosslyn, Virginia, United States of America, et la Société Absorbée est entièrement détenue par la Société Absorbante à la Date Effective (telle que définie ci-dessous).

- Aucune des Sociétés Fusionnantes ne dispose d'un conseil de surveillance.
 - Aucune des Sociétés Fusionnantes ne dispose de Comité d'Entreprise («ondernemingsraad») ou de syndicat ayant parmi ses membres des employés de l'une des Sociétés Fusionnantes ou de leurs filiales.
 - La Société Absorbante n'a pas été dissoute ou déclarée en faillite, ni aucune cessation de paiement n'a été déclarée.
 - Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a d'employés.
 - La fusion susmentionnée est motivée par des raisons de réorganisation et de rationalisation de la structure et des activités des Sociétés Fusionnantes, et du groupe auquel elles appartiennent, et plus particulièrement par la réduction du nombre de sociétés composant le groupe ainsi qu'une simplification organisationnelle et administrative du groupe. La fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante a également pour but de renforcer au Luxembourg la présence et les activités du groupe auquel les Sociétés Fusionnantes appartiennent.
 - Le projet de fusion sera déposé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations conformément aux articles 262 et 9 de la Loi Luxembourgeoise.
 - Les détails requis par l'article 2:333e du NCC seront publiés au Journal Officiel des Pays-Bas («Staatscourant») et le fait que les documents de fusion ont été déposés conformément à l'article 2:314 du NCC sera annoncé dans un journal national néerlandais.
 - La fusion transfrontalière de la Société Absorbée par la Société Absorbante (la «Fusion») est soumise au respect des dispositions légales néerlandaises et luxembourgeoises.
 - La Fusion est sujette aux conditions de son approbation par chacune des Sociétés Fusionnantes.
- Sur ce, il est convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Transfert universel de patrimoine. Conformément notamment aux articles 257 et suivants de la Loi Luxembourgeoise traitant de la fusion par absorption et aux articles 2:309 et suivants du NCC, à la Date Effective (telle que définie à l'article 4 ci-dessous), la Société Absorbante va acquérir de plein droit («onder algemene titel») la totalité des actifs et passifs de la Société Absorbée (connus et inconnus), de façon à ce qu'à la Date Effective (telle que définie ci-dessous):

- a) Tous les actifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante et deviendront ainsi la propriété de la Société Absorbante;
- b) La Société Absorbante sera tenue de toutes les obligations de la Société Absorbée, à condition néanmoins que, nonobstant ce qui précède, les sommes dues entre la Société Absorbée et la Société Absorbante soient annulées sans aucune contrepartie;
- c) La Société Absorbée devra transmettre à la Société Absorbante les originaux de tous ses documents constitutifs, actes, modifications, contrats, conventions et documents transactionnels de toutes sortes, ainsi que les livres comptables et les archives et tous autres documents comptables, titres ou documents de propriété de tout actif, les documents de supports des opérations effectuées, valeurs mobilières et contrats, archives, coupons et tous autres documents relatifs aux actifs et droits existant à la Date Effective (telle que définie à l'Art.4 ci-dessous).

Art. 2. Données devant être mentionnées conformément aux articles 2:312 paragraphe 2 et 2:333d du NCC et à l'article 261 de la Loi Luxembourgeoise. Les données suivantes doivent être mentionnées conformément aux articles 2:312 paragraphe 2 et 2:333d du NCC et à l'Article 261 de la Loi Luxembourgeoise:

- a. Type d'entité juridique, nom et siège officiel/social des Société Fusionnantes (articles 2:312 paragraphe 2, sous-paragraphe a. et 2:333d, sous-paragraphe a. du NCC, ainsi qu'article 261 paragraphe 2 a) de la Loi Luxembourgeoise)

- (i) La société à responsabilité limitée:

Merhill Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.164, ayant un capital social de 17.520 USD (dix-sept mille cinq cent vingt dollars américains);

- (ii) La société à responsabilité limitée:

Merlands Luxembourg S.à r.l. / B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son centre effectif de direction et de contrôle au 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée aux Pays-Bas auprès du «Dutch trade register of the Chambers of Commerce» sous le numéro 24169605 et auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.732, ayant un capital social émis de 20.050 EUR (vingt mille cinquante Euros);

- b. Statuts de la Société Absorbante (article 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe b. du NCC et article 261 paragraphe 4 a) de la Loi Luxembourgeoise)

Les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés en raison de la fusion.

Ces statuts ont été établis par un acte constitutif du 13 octobre 2010, par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et amendés pour la dernière fois par un acte daté du 11 juin 2013 par-devant Maître Francis Kessler, notaire à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Le texte actuel des statuts est attaché en annexe 1 à ce Projet de Fusion, qui forme une partie intégrante de ce Projet de Fusion et qui sera publié avec ce Projet de Fusion.

c. Droits donnés et compensations à payer imputables à la Société Absorbante (article 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe c. du NCC et article 261 paragraphe 2 f) de la Loi Luxembourgeoise)

Etant donné qu'aucune personne, autre qu'en qualité d'actionnaire, ne dispose de droits spéciaux à l'encontre de la Société Absorbée, aucun droit spécial ne sera donné et aucune compensation ne sera payée à qui que ce soit par la Société Absorbante.

d. Avantages à accorder aux membres des organes de gestion ou du conseil de surveillance des Sociétés Fusionnantes ou à des tiers en relation avec la fusion (article 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe d. du NCC et article 261 paragraphe 2 g) de la Loi Luxembourgeoise)

Aucun.

e. Intentions en ce qui concerne la composition de l'organe de gestion de la Société Absorbante après la Fusion (article 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe e. du NCC)

Il n'est pas prévu de modifier la composition de l'organe de gestion de la Société Absorbante après la Fusion.

La composition actuelle est la suivante:

Conseil de gérance:

- M. Jacob Mudde, gérant de catégorie B; et
- M. Fadi Freiha, gérant de catégorie A.

f. Date à partir de laquelle les données financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les bilans annuels de la Société Absorbante (article 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe f. du NCC et article 261 paragraphe 2 e) de la Loi Luxembourgeoise)

Les données financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les bilans annuels de la Société Absorbante avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013 (la «Date Comptable»). De ce fait, le dernier exercice social de la Société Absorbée se terminera à la date précédant immédiatement la Date Comptable.

g. Mesures proposées relatives à la conversion de l'actionnariat de la Société Absorbée ou à une allocation des parts (article 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe g. du NCC et article 261 paragraphe 2 b) et c) de la Loi Luxembourgeoise)

Dans cette fusion transfrontalière d'une société mère avec sa filiale détenue à 100%, il n'y aura pas d'annulation ou d'allocation de parts de la Société Absorbante. De plus, dans le cadre de la Fusion, les parts sociales du capital de la Société Absorbée seront annulées.

h. Intention en ce qui concerne la continuité ou la fin des activités (article 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe h. du NCC)

Outre les conséquences légales liées à la prise d'effet de la Fusion telles que mentionnées à l'article 4 ci-dessous, les activités de la Société Absorbée seront poursuivies par la Société Absorbante.

Afin d'éviter tout doute, cette fusion transfrontalière n'implique et ne provoque pas la cessation des activités des Sociétés Fusionnantes.

i. Approbation des résolutions d'effectuer la fusion (article 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe i. du NCC et articles 263 et suivants de la Loi Luxembourgeoise).

Les résolutions approuvant la Fusion seront adoptées par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbante et par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbée, et ne sont pas sujettes à approbation.

j. Effets de la Fusion sur le goodwill et les réserves distribuables de la Société Absorbante (article 2:312, paragraphe 4, dernière phrase du NCC)

Les effets de la Fusion sur le goodwill et sur les réserves distribuables de la Société Absorbante seront les suivants:
Aucun.

k. Répercussion probable de la Fusion sur l'emploi (article 2:333d, sous-paragraphe b. du NCC et article 261 paragraphe 4 b) de la Loi Luxembourgeoise)

Il n'y aura pas de conséquences probables de la Fusion sur l'emploi, étant donné que les Sociétés Fusionnantes n'ont pas d'employés.

l. Procédure relative aux participations des travailleurs (article 2:333d, sous-paragraphe c. du NCC et article 261 paragraphe 4 c) de la Loi Luxembourgeoise)

Etant donné que les Sociétés Fusionnantes n'ont pas d'employés et qu'aucune des Sociétés Fusionnantes n'est soumise aux règles relatives à la participation des travailleurs, aucun arrangement de participation des travailleurs ne doit être pris.

m. Information sur l'évaluation des actifs et passifs de la Société Absorbée qui seront acquis par la Société Absorbante (article 2:333d, sous-paragraphe d. du NCC et article 261 paragraphe 4 d) de la Loi Luxembourgeoise)

L'évaluation des actifs et passifs de la Société Absorbée devant être acquis par la Société Absorbante a été faite sur base de la valeur de marché conformément aux derniers comptes annuels adoptés pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

Tous les associés des Sociétés Fusionnantes renoncent à leur droit de voir évalués les actifs et passifs de la Société Absorbée par un expert indépendant assermenté.

n. Date des comptes annuels approuvés les plus récents utilisés pour établir les conditions de la Fusion (article 2:333d, sous-paragraphe e. du NCC et article 261 paragraphe 4 e) de la Loi Luxembourgeoise)

Les comptes annuels des Sociétés Fusionnantes pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012 ont été approuvés le 24 avril 2013.

o. Proposition pour le niveau de compensation des associés de la Société Absorbée (article 2:333d, sous-paragraphe f. du NCC)

Il n'y aura pas de compensation pour les associés de la Société Absorbée qui votent contre la Fusion, dans la mesure où la Société Absorbante est et sera l'associé unique de la Société Absorbée et ne votera pas contre la Fusion transfrontalière. En outre, la Société Absorbée renonce par la présente à toute réclamation qu'elle peut avoir par rapport à cette compensation.

Art. 3. Evaluation des actifs et passifs de la Société Absorbée. Sur la base de leur valeur de marché, la valeur des actifs nets de la Société Absorbée est de 589,000,000 EUR (cinq cent quatre-vingt-neuf millions d'euros) conformément aux derniers comptes annuels adoptés pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012. Suite à la Fusion, les actifs et passifs de la Société Absorbée seront inscrits dans le bilan de la Société Absorbante à leur valeur de marché à la Date Comptable.

Art. 4. Date Effective, Approbation par la Société Absorbante. La Fusion deviendra effective entre les Sociétés Fusionnantes et envers les tiers à la date de la publication dans la gazette officielle du Luxembourg «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion, devant se tenir devant un notaire luxembourgeois, tel qu'indiqué à l'article 273ter de la Loi Luxembourgeoise (la «Date Effective»), date à laquelle notamment le transfert de la totalité du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante interviendra de plein droit comme indiqué à l'Art. 1.

Art. 5. Obligations concernant les formalités de la Société Absorbante. La Société Absorbante effectuera toutes les formalités légales requises par la loi et nécessaires ou utiles à la réalisation de la Fusion et afin de permettre à la Société Absorbante d'acquérir tous les actifs et passifs de la Société Absorbée.

Art. 6. Disponibilité de la documentation relative à la Fusion aux sièges sociaux. Les documents mentionnés à l'article 267 (1) a), b) et c) de la Loi Luxembourgeoise et à l'article 2:314 paragraphes 1 et 2 du NCC, en particulier:

- a) Le Projet de Fusion;
- b) Les Notes Explicatives (telles que définies ci-dessous); et
- c) Les comptes annuels des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices sociaux si nécessaire;

seront tenus à disposition pour inspection aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes et au centre effectif de gestion et de contrôle de la Société Absorbée, à compter de la date des présentes, en plus de leur enregistrement auprès du «Dutch trade register of the Chamber of Commerce».

Art. 7. Réclamations des créanciers. Les créanciers des Sociétés Fusionnantes bénéficieront de toutes les protections et recours prévus par la loi néerlandaise et la Loi Luxembourgeoise, i.e.:

a) Conformément à la Loi Luxembourgeoise, les créanciers des Sociétés Fusionnantes, dont les créances sont antérieures à la date de la publication de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion et devant se tenir devant un notaire luxembourgeois, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les 2 (deux) mois, demander à la juridiction compétente d'obtenir les garanties et sûretés adéquates pour toute créance arrivée à maturité ou non, là où la fusion rend une telle protection nécessaire; et

b) Conformément à l'article 2:316 du NCC, chaque créancier pourra s'opposer au Projet de Fusion par le dépôt d'une demande auprès du tribunal spécifiant la sûreté requise 1 (un) mois après le jour où les Sociétés Fusionnantes ont annoncé que le Projet de Fusion et les autres documents requis ont été déposés conformément aux dispositions applicables du NCC.

A cet égard, les créanciers peuvent obtenir des informations complémentaires au siège social de la Société Absorbante et au centre effectif de gestion et de contrôle de la Société Absorbée, i.e. au 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 8. Notes explicatives. En vertu de l'article 313 paragraphes 1 et 3 NCC, le Projet de Fusion sera expliqué plus en détails par l'organe de direction de la Société Absorbante concernant, entre autres, les aspects légaux, économiques et sociaux de la Fusion (les «Notes Explicatives»).

Art. 9. Procuration. Dans la limite de ce qu'autorise la loi, la Société Absorbée accorde un mandat irrévocable à la Société Absorbante pour la réalisation de tout acte après l'achèvement de la Fusion si, et dans la mesure où cela est

nécessaire au (à la réalisation du) transfert de licences, permis, marques et tout autre actif de la Société Absorbée à la Société Absorbante.»

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du présent projet de fusion et de tout acte, document et formalités incombant aux parties fusionnantes conformément à la Loi Luxembourgeoise.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant des comparantes a signé avec Nous notaire le présent acte.

Annexe 1: Statuts de la Société Absorbante datés du 11 juin 2013.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après 'La Société'), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après 'La Loi'), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après 'les Statuts').

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée n'importe où au monde.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination Merhill Holdings SARL.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DIX-SEPT MILLE CINQ CENT VINGT DOLLARS AMERICAINS (17.520 USD) représenté par CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DEUX CENTS (175.200) parts sociales d'une valeur de DIX CEN-TIMES DE DOLLAR AMERICAIN (0,10 USD) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à l'associé à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance composé de deux catégories de gérants (A et B).

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou par la signature individuelle d'un gérant B pour toutes les matières relatives à la gestion journalière de la Société telles que déterminées au préalable par le Conseil de Gérance.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconque (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion du conseil de gérance par tout autre membre du conseil sous réserve de lui avoir délivré une procuration écrite.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant A et un gérant B sont présents ou représentés. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à l'unanimité par les gérants A et les gérants B présents ou représentés. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que tous les personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par écrit, facsimile ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. En cas d'un associé unique, celui exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année fiscale commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juin 2013. Relation: EAC/2013/7895. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013081214/695.

(130099437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Starking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 103.805.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059111/9.

(130072753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Stemel Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059112/9.

(130072043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Separim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059098/9.

(130071956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.
